

Le système bancaire réunionnais

Caractéristiques et transformations

É
C
L
A
I
R
A
G
E

La présence d'un système bancaire sain, actif et concurrentiel constitue un pilier crucial pour accompagner la croissance d'une économie et contribuer à son potentiel de développement. Dans ce contexte général, le rôle joué par le secteur bancaire dans le financement de l'économie est d'autant plus important à La Réunion que le tissu économique y est particulièrement dense en petites entreprises, qui n'ont pas ou peu d'accès au marché financier. Après des années de croissance soutenue des crédits, la crise bancaire et financière de 2008 marque un tournant dans le fonctionnement du modèle de la banque de détail à La Réunion, comme ailleurs. Quelques années plus tard, la rentabilité des banques réunionnaises s'est rétablie. Face au renforcement des exigences prudentielles (Bâle III), à l'arrivée de nouveaux acteurs ou encore aux évolutions des moyens de paiement et de la tarification des services bancaires, les modes de financement de l'économie et les moteurs de la rentabilité des acteurs bancaires se transforment.

LES CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME BANCAIRE

Un système bancaire structuré

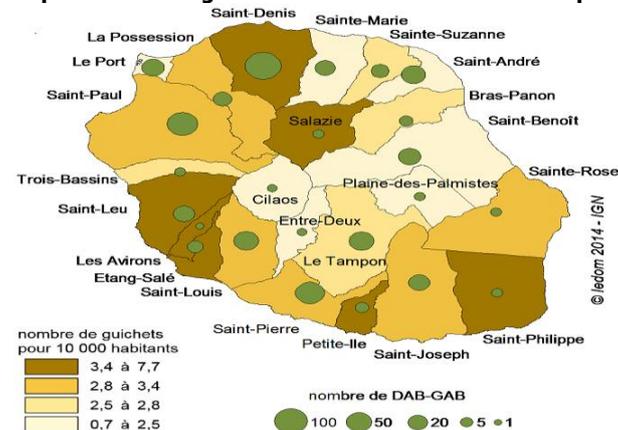
Le système bancaire réunionnais présente une structure proche de celle observée en France métropolitaine. Ainsi, les principaux établissements de crédit français sont représentés sur le territoire, avec 22 établissements installés (dont 5 banques commerciales et 6 banques coopératives). Ils emploient 2 438 salariés fin 2014, soit 1,8 % de l'emploi salarié marchand total. Bien qu'en constante progression, le poids du secteur reste néanmoins inférieur à celui observé dans les départements français des Antilles (2,8 % en Guadeloupe et 2,1 % en Martinique), mais supérieur à celui de la France métropolitaine (1,6 %, y compris les activités de banque d'investissement et de siège des groupes bancaires).

Le poids des bilans agrégés (de l'ensemble du système bancaire) n'a cessé de croître et dépasse les 150 % du PIB en 2014¹. Il s'est nettement développé dans les années 1980, avec l'implantation de nouvelles banques (Bred et BFCOI), mais aussi de nombreuses sociétés de financement. Il reste ensuite stable, autour de 100 %, avant de progresser continuellement dans les années 2000. L'arrivée de nouveaux acteurs s'est traduite par une intensification de la concurrence. Le taux de concentration reste toutefois plus élevé que celui observé aux Antilles, que ce soit sur le marché des dépôts comme sur celui des crédits. En 2014, l'offre publique d'achat de la CEPAC sur la Banque de La Réunion annonce un changement dans le paysage bancaire local, impacté également par l'arrivée de nouveaux concurrents bancaires et non bancaires (comptes Nickel, assureurs, crowdfunding, etc.).

Une bancarisation récente et rapide

Le processus de bancarisation (accès aux services bancaires) et de densification des équipements bancaires de l'économie réunionnaise a connu une évolution rapide. Le nombre de guichets s'est stabilisé progressivement, après une longue période de densification des réseaux bancaires de proximité et d'ouverture d'agences spécialisées par types de clientèle ou segments de marché. La Réunion compte désormais 3 391 habitants par guichet bancaire, un ratio qui s'améliore mais reste largement au-dessus de celui observé en France métropolitaine (1 707 habitants par guichet) et aux Antilles (2 267 en Guadeloupe). Pour autant, l'accessibilité pour les clients est satisfaisante, en raison de la concentration de la population dans les grandes villes (1 guichet pour 10,6 km² à La Réunion contre 14,5 km² en métropole).

Implantation des guichets et distributeurs automatiques



Par ailleurs, La Réunion continue de voir progresser son niveau d'équipement en distributeurs et guichets automatiques de billets (DAB-GAB). Les banques poursuivent ainsi leur effort d'investissement en matière de modernisation et d'automatisation de leurs implantations. Les établissements de crédit installés localement gèrent 2 millions de comptes de dépôts ou d'épargne fin 2014 (soit 2,38 comptes de dépôts ou d'épargne par habitant).

¹ Contre 4,2 fois le PIB en France entière, ou environ 3 fois en Grèce ou au Portugal, 7 fois à Chypre ou Malte, et 22 fois au Luxembourg.

Avec un ratio de 0,89 compte ordinaire par habitant (contre 1,25 en France métropolitaine, 1,07 en Guadeloupe ou 0,24 à Mayotte), la bancarisation est mature mais pas encore complètement achevée. L'utilisation des cartes bancaires s'est généralisée. La Réunion présente 0,86 carte bancaire par habitant (contre 0,97 en métropole en 2014). Le montant moyen des retraits reste très élevé par rapport au niveau national, mais le nombre de paiements par carte bancaire progresse rapidement grâce à la modernisation du réseau de distribution.

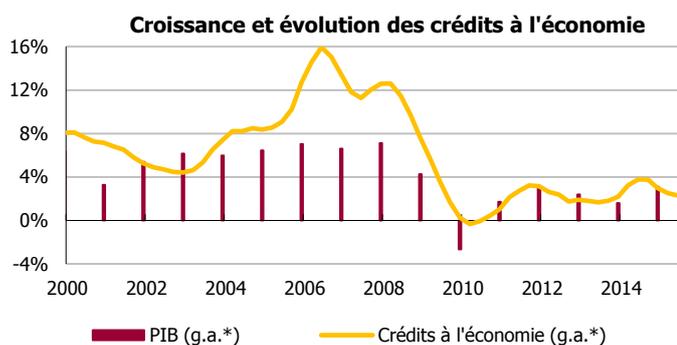
Établissements de crédit en 2014

	Nb	Effectifs	Guichets	DAB- GAB	Comptes (millions)
Établissements de crédit installés localement	22	2 438	248	611	2,012
Établissement de crédit (Banques)	11	2 112	248	608	2,012
(dt) Banques mutualistes et coopératives	5	1 096	80	238	0,782
Établissements de crédit spécialisés	6	66	-	-	-
Sociétés de Financement	5	260	-	3	-

Source : IEDOM

TRANSFORMATION DES CRÉDITS ET DES ACTIFS

Les crédits, piliers de la croissance : une intermédiation en transformation



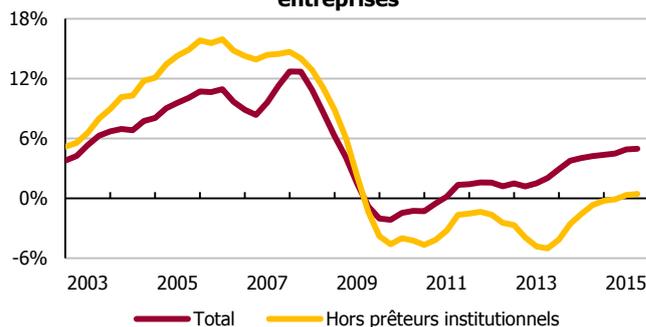
* glissement annuel
Sources : IEDOM, Insee, Cerom

montée en régime des prêteurs institutionnels¹, dont le poids dans les encours progresse de 20 % en 2010 à 26 % en 2014. L'embellie conjoncturelle enregistrée par l'économie réunionnaise en 2014 (PIB selon estimation Cerom : +3,1 %) s'est également accompagnée d'une réaccélération globale de la croissance des crédits, notamment du financement de l'investissement, en lien avec le chantier de la Nouvelle route du littoral. L'encours de crédits sains s'établit à 18 milliards d'euros fin 2014, dont 45 % aux entreprises.

Depuis la crise de 2008-2009, les modalités de l'intermédiation bancaire se modifient. Les financements partagés se développent et des offres alternatives de financement se mettent en place en complément du crédit bancaire traditionnel, devenu plus sélectif. Poussées à contrôler la taille de leur bilan et leur exposition aux risques, les banques cherchent à en transférer une partie à d'autres acteurs. La « titrisation » (cf. définitions) constitue ainsi un axe stratégique logique, appelée à se développer. À La Réunion, cette pratique est encore marginale mais se généralise avec trois établissements actifs (les encours titrisés en 2014 ne représentent qu'environ 3 % des encours totaux contre plus de 8,0 % en métropole et environ 13 % en moyenne en zone euro).

Croissance des crédits et croissance économique sont étroitement liées à La Réunion. De la fin des années 1990 à 2007, la vigueur de l'activité économique (PIB : +4,7 % par an en moyenne) s'accompagne d'une dynamique des crédits particulièrement soutenue (supérieur à 10 % par an). En effet, les crédits à la consommation participent alors largement au cycle d'équipement des ménages, tandis que les crédits immobiliers financent le développement de l'accession à la propriété et le boom de la construction immobilière (impulsé par la défiscalisation). En 2008, la crise bancaire et financière marque une rupture et le basculement dans un environnement d'octroi de crédit plus contrôlé et sélectif (cf. encadré Bâle III). La croissance des encours de crédits s'infléchit alors sensiblement mais reste globalement positive, soutenue par la

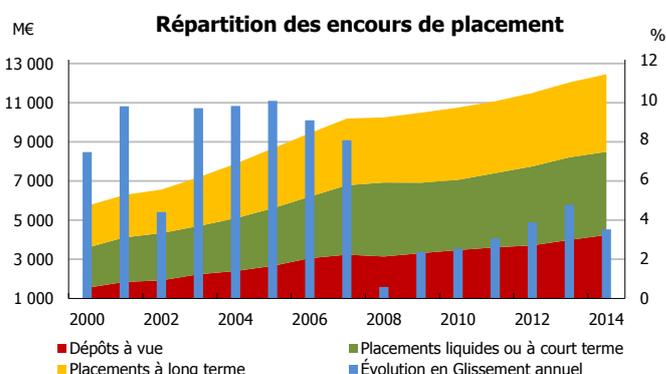
Évolution des encours des crédits aux entreprises



Source : IEDOM - Surfî

Diversification des ressources bancaires et émergence de l'épargne hors bilan

Les actifs financiers regroupent l'ensemble des produits de placement. Leur collecte constitue le pilier de l'activité d'intermédiation bancaire traditionnelle, car ils apportent la base de financement des crédits. La palette de supports de placement et les volumes se sont largement transformés au fil des années sous l'influence de la fiscalité, de la bancarisation et des conditions de marché. Après l'émergence des produits d'épargne à régime spécial, de nouveaux produits d'épargne à long terme (assurance-vie, OPCVM)², générateurs de commissions pour les prescripteurs et attractifs en termes de fiscalité et de rendement pour les souscripteurs, se sont développés particulièrement rapidement dans les années 90 (croissance supérieure à 10 % par an de 1995 à 2007). Aujourd'hui, les trois types de supports ont un poids quasi équivalent. 70 % des ressources collectées sont apportées par les ménages, pour un encours total fin 2014 de plus de 12 milliards d'euros. La collecte nette annuelle d'épargne (différentiel d'encours entre deux dates anniversaires) s'établit à 418 millions d'euros fin 2014. Ce niveau reste faible comparativement à ceux observés avant la crise, période où la collecte nette pouvait dépasser le milliard d'euros.



Source : IEDOM - Surfî

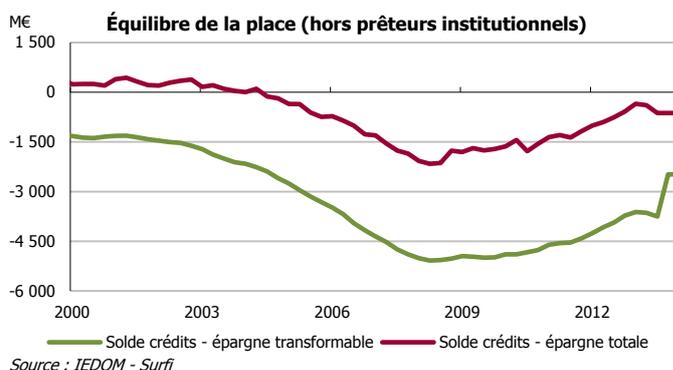
¹ Entité financière réglementée par l'État. À La Réunion, les prêteurs institutionnels de la place sont la Caisse des dépôts et consignations, et l'Agence française de développement.

² Ressources non transformables par les banques pour financer les crédits qu'elles consentent à leur clientèle, ces ressources sont donc inscrites au hors bilan.

Au total, un déficit en ressources clientèles

Conséquence de la forte croissance des crédits des années 2000 et du développement rapide de l'épargne hors bilan - non utilisable pour l'activité de crédit - (dont l'assurance-vie pour 3,2 milliards d'euros), les établissements bancaires réunionnais collectent moins de ressources transformables qu'ils ne consentent de financements. Ils présentent ainsi un fort besoin de refinancement sur le marché interbancaire ou auprès de leur maison mère. Ce déficit a atteint son maximum dans les années 2008-2010. Depuis, les banques cherchent à rétablir leur équilibre emplois-ressources, en menant des stratégies de conquête de la collecte et en sélectionnant davantage leurs risques.

Au-delà de l'ajustement emplois-ressources sur les volumes, s'ajoute la problématique de la maturité. En effet, du fait de l'importance des crédits immobiliers (plus de 50 % des encours sont concentrés sur le secteur immobilier à La Réunion), la maturité longue des engagements des banques induit un déficit ressources - emplois particulièrement marqué sur les échéances longues. Cette caractéristique structurelle reflète à la Réunion comme ailleurs la logique de transformation bancaire inhérente à l'activité d'intermédiation bancaire. Considérée par les autorités de contrôle comme possible source d'instabilité du système bancaire en cas de crise, cette pratique est davantage encadrée par la réglementation Bâle III qui exige une adéquation des maturités entre les emplois et les ressources bancaires.



BÂLE III

Suite à la crise financière, le renforcement de la réglementation bancaire, sous l'égide de Bâle III vise à :

- Renforcer le niveau et la qualité des fonds propres pour renforcer la capacité des banques à absorber des pertes ;
- Mettre en place un ratio de levier visant à limiter l'octroi de prêts à un niveau de fonds propres raisonnable pour toutes les banques.
- Améliorer la gestion du risque de liquidité par la création de deux ratios de liquidité :

Le LCR (*liquidity coverage ratio*) : ce ratio permet d'apprécier la situation de la liquidité immédiate des banques en rapportant les actifs liquides aux sorties nettes de trésorerie à 30 jours.

Le NSFR (*net stable funding ratio*) : permet d'apprécier la situation de la liquidité à terme (à 1 an) des banques. Les établissements veillent à ce que les obligations à long terme soient respectées de façon adéquate au moyen d'une diversité d'instruments de financement stables.

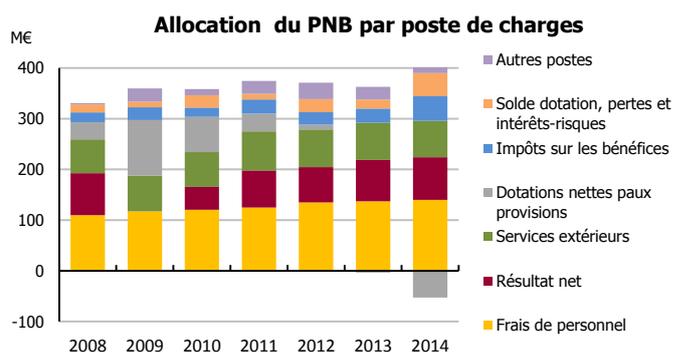
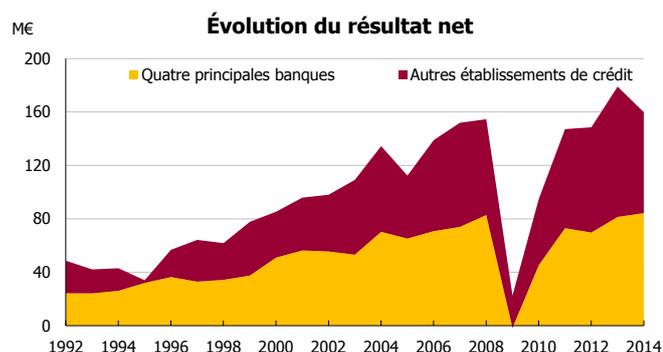
- Renforcer les exigences prudentielles concernant le risque de contrepartie ;

À ces réformes micro prudentielles s'ajoutent des propositions de nature macro-prudentielle, visant à réduire la procyclicité (exemple : coussin de capital contracyclique) ainsi que le risque systémique.

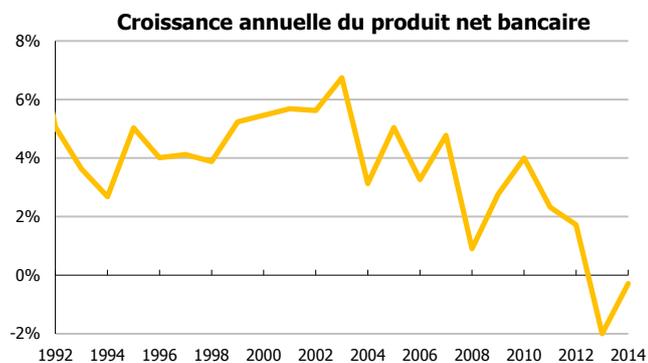
RENTABILITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

Une rentabilité en partie retrouvée

La rentabilité du système bancaire réunionnais a connu une longue période de croissance particulièrement vigoureuse (croissance du résultat net supérieure à 7,0 % en moyenne par an de 1990 à 2007 et de plus de 4,0 % pour le PNB), reflet d'un contexte exceptionnel combinant le processus de bancarisation, le cycle d'équipement des ménages, le boom immobilier ou encore le rattrapage des niveaux de vie. Les acteurs bancaires locaux ont ensuite fait face au retournement conjoncturel local (fin de la route des Tamarins, LODEOM, etc.), auquel est venue se greffer la crise financière internationale. La forte croissance des créances douteuses liée à la dégradation de la conjoncture s'est traduite par une augmentation des pertes qui ont alors fortement altéré la rentabilité du système bancaire. Au pic de la crise, le coût du risque (*cf. définitions*) a représenté jusqu'à 75 % du résultat brut d'exploitation, contre 10 % en moyenne historique. Depuis, les banques mènent une stratégie d'assainissement de leur portefeuille de prêts. Le taux de créances douteuses a retrouvé un niveau global satisfaisant autour de 5 %¹ fin 2014, grâce notamment à la cession de douteux à des sociétés de défaillance. Il demeure encore relativement élevé par rapport à ses plus bas niveaux ou à la France métropolitaine.



¹ Y compris les encours des prêteurs institutionnels qui ne déclarent pas de douteux. Le taux de douteux des 4 principales banques s'établit à 7,9 % fin 2014 contre 5,1 % en métropole d'après un échantillon comparable.



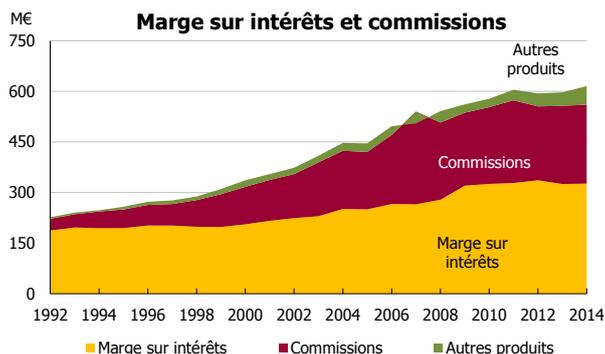
Source : IEDOM - Surf

Le résultat net des principales banques est revenu à son niveau d'avant crise, dès 2013, grâce, essentiellement, à l'impact positif de la baisse du coût du risque. Toutefois, le produit net bancaire (PNB, cf. définitions) subit toujours les effets combinés d'une activité de crédit moins dynamique et d'une concurrence accrue. En 2014, l'amélioration conjoncturelle et le développement des « autres produits » ont permis un retour à une croissance positive du PNB des principales banques, après deux années de contraction inédite, en 2012 et 2013. Ainsi, face à un potentiel de progression du PNB plus limité, mais aussi à des exigences de rentabilité, les acteurs bancaires réunionnais, comme ailleurs, mettent l'accent sur la rationalisation de leurs charges (rapprochements, externalisation, mutualisation de certaines activités avec leur maison mère pour les succursales).

Des sources de revenus bancaires diversifiées et en mutation

L'intensification de la concurrence s'est traduite par des pressions sur les marges d'intermédiation bancaire (différence entre intérêts perçus et intérêts versés). Celles-ci sont passées de plus de 4 % en 2000 à moins de 2 % en 2009, avant de se stabiliser. Simultanément, le développement des commissions et des autres produits a assuré un relais de croissance des revenus bancaires. Ils constituent ainsi autour de 45 % du PNB du système bancaire ces dernières années, alors qu'ils ne dépassaient pas 20 % au début des années 90.

Plus récemment, la loi dite « Lurel » sur les tarifs bancaires est venue limiter les revenus tirés des services financiers facturés. Depuis le premier Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers confié à l'IEDOM (avril 2011), 80 % des tarifs les plus couramment utilisés sont restés globalement stables ou ont baissé à La Réunion, parfois de façon significative (jusqu'à la gratuité totale pour certains). Face aux contraintes accrues et aux moindres revenus, les banques cherchent donc à diversifier leurs sources de revenus. Elles s'appuient notamment sur de nouveaux canaux de distribution tels que la banque en ligne ou le développement de produits non bancaires (assurances, téléphonie, etc.) comme vecteurs de croissance. De nouvelles sources de recettes se développent donc et modifient en conséquence la composition de leur PNB.



Source : IEDOM - Surf (4 principales banques)

DÉFINITIONS

Banques dites de droit commun : peuvent effectuer toutes les opérations de banque. Ce sont les grandes banques à vocation générale, les banques de financement spécialisé, et les banques de marché.

Banques mutualistes : peuvent effectuer toutes les opérations de banque dans le respect des limitations qui résultent des textes législatifs et réglementaires qui les régissent. Elles sont regroupées en quatre grands réseaux : Banque Populaire, Crédit agricole mutuel, Crédit Mutuel et Caisse d'épargne.

Produit net bancaire : représente la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires, hors intérêts sur créances douteuses mais y compris les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement.

Coût du risque : correspond à la charge nette de provisionnement sur créances irrécupérables. Il regroupe l'ensemble des risques inhérents à l'activité de crédit bancaire, que ceux-ci soient de change, de défaillance, de contrepartie de taux ou de crédit.

Créances douteuses : correspondent à un engagement bancaire dont le recouvrement total ou partiel est incertain. Présentant un caractère d'impayé ou de contentieux, ils impliquent de passer une provision.

Coefficient net d'exploitation : mesure l'importance des frais généraux, corrigés des quotes-parts de frais de siège social, en regard du PNB.

Coût net du risque : somme des pertes nettes sur créances irrécouvrables et de la différence entre les nouvelles dotations et les reprises sur provisions.

Transformation bancaire : cette activité de transformation consiste à utiliser des dépôts à court terme pour financer des crédits à des échéances plus longues. Les banques voient de ce fait leur bilan exposé à un déséquilibre entre la durée de leurs ressources et leurs emplois, pouvant être à l'origine d'un risque de liquidité. Un dispositif de contrôle a été prévu dans le cadre de la réglementation Bâle III.

Titrisation : contribue au bon fonctionnement des circuits de financement de l'économie en transformant des actifs non liquides, en titres négociables sur un marché. Elle constitue une technique financière de réorganisation de l'actif, qui transfère les actifs titrisés à un véhicule ad hoc qui émet en contrepartie des titres pour en financer l'acquisition.

Conformité : le périmètre de cette réglementation couvre essentiellement la sécurité financière avec la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le KYC (connaissance de la clientèle) mais touche également à l'intégrité des marchés, à l'éthique professionnelle, à la lutte contre les montages d'évasion fiscale ou encore aux règles de protection des consommateurs.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : H. GONSARD - Responsable de la rédaction : T. BELTRAND – Rédacteurs : M. ARDOINO et F. ARHAN

Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : mars 2016 – Dépôt légal : mars 2016 – ISSN 1952-9619